



Paris, le 24 mai 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et agroalimentaire : Stéphane LE FOLL engage la seconde phase de la concertation sur la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

Stéphane LE FOLL a réuni hier le Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et agroalimentaire (CSO) pour faire un point d'étape sur la concertation sur le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, lancée le 18 avril 2013.

Il a, à cette occasion, confirmé sa stratégie pour l'avenir de l'agriculture française. « Ce projet de loi permettra de renforcer la compétitivité et l'emploi dans les différentes filières agricoles et agroalimentaires par la qualité de nos produits et la solidité de l'organisation des filières, en assurant résolument la transition vers la double performance économique et environnementale », a déclaré Stéphane LE FOLL.

Le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt s'inscrit dans le défi mondial d'un accès à une alimentation de qualité et sécurisé pour tous.

Moderniser, donner la priorité à la jeunesse en offrant la perspective d'une agriculture compétitive, riche en emplois, performante sur le plan environnemental et ancrée territorialement sont les lignes de force du projet de loi.

Les six chapitres du projet déclinent ces objectifs : l'alimentation, la performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires, la protection des terres agricoles et de l'installation des jeunes agriculteurs, l'enseignement agricole et la recherche, la forêt, et les agricultures ultramarines.

Le Ministre et les membres du CSO ont validé certaines mesures comme le GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) et convenu de la nécessité de mettre à profit les semaines qui viennent pour finaliser la concertation sur d'autres thématiques comme la protection du foncier, l'emploi, le conseil et le développement agricole.

Au terme de ces concertations, le projet de loi pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sera présenté au Conseil des ministres et examiné par le Parlement dès cet automne. Sa mise en œuvre coïncidera avec la réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour tirer parti de tous les outils mis en place par celle-ci.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr